



N° 07/21
21/04/2021

BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

LES ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MAI :

86 ANS : Mme GRAFF née PARPINEL Jacqueline le 26 mai 1935
82 ANS : M. HESNARD Michel né le 30 mai 1939
80 ANS : **M. ZWITZER Robert né le 17 mai 1941**

NOCES DE DIAMANT

M. GSELL PIERRE et MME WARTH SIMONE le 26 mai 1961

NOCES D'OR

M. HABERER PIERRE et MME KIEFFER ANNY le 19 mai 1971

VISITE DE LA FERME RIEHL :

Les travaux de rénovation de la ferme dite « ferme RIEHL » s'achèvent et les locataires arrivent le 1^{er} mai. La commune a fait le choix, dans le cadre du réaménagement du Centre du Village, de sauver cette ferme alsacienne et de créer du logement social.

Vous avez la possibilité de visiter la maison et ses 6 appartements avant leur mise en location. Les contraintes épidémiques obligent à réglementer strictement cette visite.

Vous pouvez vous inscrire en mairie jusqu'au 23 avril midi en téléphonant à la mairie 0388744161, un créneau horaire vous sera attribué pour une visite de la maison le samedi 24 avril entre 9H et 12H et entre 14H et 17H. Si nécessaire, des créneaux supplémentaires seront ouverts dimanche 25 avril. Les visites se feront par groupe de 5 personnes au maximum. Nombre de places limitées. Durée de la visite : environ dix minutes par groupe. Visite dans le respect des gestes barrières.

Merci de ne pas venir sans rendez-vous ; merci de ne pas vous présenter trop tôt avant le créneau attribué et de ne pas vous attarder sur place après la visite.

Un reportage en images sur le chantier sera mis en ligne sur le site de la Commune d'ici quelques



MATZENHEIM : UNE DESTINATION A LA MODE POUR LES CIGOGNES !

En plus du nid installé depuis maintenant plusieurs années à Heussern, un couple de cigognes a travaillé avec persévérance pour installer un nid à proximité de la mairie et de l'église.

Elles ont l'air de s'y plaire.

Les habitants de Werde nous ont signalé qu'un nid était également en cours de constitution dans la Hameau.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés des risques qu'elles courraient en s'installant sur des poteaux électriques avec un nid débordant sur les câbles. Electricité de Strasbourg ainsi que la Ligue de Protection des Oiseaux ont été informés ; les oiseaux sont comptabilisés et font l'objet d'une surveillance.

Entre le 1^{er} mars et le 31 août, on ne peut réglementairement pas intervenir sur les nids ; la période de nidification étant entamée.

Les risques d'électrocution sont minimes et dès septembre, en collaboration avec Electricité de Strasbourg, la commune réfléchira à une solution pour ces nids.

MAISON DE SANTÉ :
SOPHIE ADE, PSYCHOLOGUE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE
VOUS INFORME DE SON INSTALLATION

Je reçois principalement les adultes ayant besoin de soutien ainsi que les personnes ayant diverses difficultés (anxiété, troubles anxieux, déprime, troubles de l'humeur, confiance en soi, affirmation de soi...)

Ma pratique s'appuie essentiellement sur les Thérapies Cognitives et Comportementales (TCC) dans lesquelles on conçoit l'accompagnement psychologique comme une collaboration entre le patient et le thérapeute qui construisent ensemble vos objectifs et exercices afin de vous faire avancer vers le bien être.

Elle vous reçoit à la **MAISON DE SANTE DE MATZENHEIM—1 RUE WERDE**
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 17H30

Vous pouvez la contacter pour une demande d'informations et prendre rendez-vous au 07 83 56 97 22.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN :
PERISCOLAIRE : PREMIERE INSCRIPTION

Pour une première inscription au périscolaire, merci de téléphoner au 03 90 57 89 21 pour prendre rendez-vous.

Les inscriptions ont lieu jusqu'au 23 avril 2021.

Des dossiers sont à votre disposition à la mairie.

L'ESPACE INFO → ÉNERGIE du Canton d'Erstein
répond à vos questions et vous accompagne



**Vous souhaitez construire
ou rénover votre logement ?**

Vous avez des questions
sur l'isolation thermique,
le chauffage et la production
d'eau chaude sanitaire,
les énergies renouvelables
ou encore les aides financières ?

Découvrez ce **service public de conseils**
proposé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
avec le soutien de l'ADEME, de la Région Grand Est et de la Ville d'Erstein.





Vigilance sur les isolations et travaux à 1€

Si des travaux de rénovation énergétique sont de plus en plus envisagés par les ménages, certaines prestations de travaux proposées à 1€ sont finalement réalisées au détriment des règles de l'art ou encore avec des matériaux bon marchés, peu efficace voire non réglementaire.

Pour endiguer ce phénomène, l'Etat a décidé de mettre fin en juin 2021 au dispositif de bonification des primes CEE « coup de pouce isolation et chauffage gaz » financé par les fournisseurs d'énergie.

Cela a pour effet de relancer le démarchage par le biais des réseaux sociaux et publicités internet avec des arguments attirants : « *votre région enfin éligible* », « *nouveau plan de l'Etat* », « *isolation pour tous à 1€* »... Alors que **le démarchage téléphonique pour les travaux d'isolation, de chauffage et pour les énergies renouvelables est interdit** par la LOI n° 2020-901 du 24 juillet 2020, certaines entreprises mal intentionnées le pratique encore et se disent être mandatées par l'Etat, la Région, le Département ou encore votre commune, sans aucune légitimité.

Méfiez-vous de ces pratiques et arguments trompeurs. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein vous appelle à la vigilance sur les travaux d'isolations et d'énergie renouvelables à 1€.

A cet effet, elle invite les particuliers à ne pas prendre d'engagements pour ce type d'offre sans avoir pris l'attache au préalable, de la conseillère Info Energie du territoire, membre du réseau **FAIRE**.

Un contact avec **ce service de conseils objectifs, indépendants et spécialisés** sur la performance énergétique, permettra, si les travaux n'ont pas encore été effectués, de vérifier **gratuitement** :

- La conformité du devis sur lequel apparaît les coordonnées de l'entreprise,
- La pertinence de la proposition technique au regard de l'habitat concerné,
- Le respect par l'entreprise de la réglementation en particulier concernant les assurances en cas de problème suite aux travaux.

Et si les travaux sont déjà terminés :

- La concordance des factures avec les devis pour vérifier la qualité des travaux (sur photos).
- Le cas échéant, proposez un signalement de l'entreprise.

Contactez **Aurélie BRUDER, conseillère FAIRE** au **06.42.06.33.51**
ou par mail **infoenergie@cc-erstein.fr**

